

Les détenus gagnent 1.990 €/an !

En 2017, 3.493 prisonniers avaient un job en prison

Un tiers de la population carcérale a travaillé en prison en 2017. Sur 10.470 détenus en moyenne, 3.493 d'entre-eux ont exercé une activité professionnelle avec un gain total de 6.956.115€, explique le ministre de la Justice, Koen Geens. Ceci représente une moyenne de 1.991€ annuels par détenu, soit 165 €/mois.

Interrogé au Parlement par le député fédéral Gautier Calomne (MR), le ministre de la Justice Koen Geens a révélé les derniers chiffres du travail pénitentiaire en Belgique.

Les prisonniers ont ainsi reçu des gratifications à hauteur de 6.956.115 € l'année dernière. C'est un peu moins que les années précédentes.

Le chiffre

4

euros de l'heure. C'est ce que peuvent gagner les détenus qui travaillent en prison et qui sont payés par des entreprises privées.

« A priori, on ne refuse aucun travail », estime le ministre Geens (CD&V). « Toute entreprise peut faire appel à la main-

d'œuvre pénitentiaire. Évidemment, certains produits sont interdits (relatifs aux armes, aux GSM...) en prison. »

En 2014, 366 entreprises avaient fait appel à la RTP (régie du travail pénitentiaire). En 2017, elles étaient 398. « Les tarifs de la RTP sont les mêmes pour tous les clients », précise encore Koen Geens. « Ils varient entre 5 et 6 euros de l'heure en fonction de la technicité et de la pénibilité du travail. Les entreprises reçoivent à chaque fois des devis avec un tarif à la pièce. Toute entreprise peut faire appel aux services de la RTP. »

Une aubaine pour ces entreprises qui paient un prix moindre que s'il s'agissait de travailleurs « classiques ». « Les principales activités dans les ateliers sont : construction et réparation de palettes en bois, divers travaux de conditionnement, travaux de coutures, travaux de menuiserie... »

AGRICULTURE, FROMAGERIE...

Dans certaines prisons, les détenus ont droit à des activités qui leur permettent d'exercer leur travail au grand air. C'est notamment le cas à Saint-Hubert où ils peuvent travailler en exploitation agricole ou forestière voire dans le jardinage ou la fromagerie !

Mais combien gagnent ces prisonniers à l'heure ?

« Dans la pratique, les détenus faisant du travail domestique, reçoivent un salaire avec une

moyenne de 0,85 euro de l'heure », termine Geens. « Les détenus travaillant dans les ateliers, reçoivent un salaire entre 1,50 euros et 3 euros de l'heure, avec une moyenne de 2,20 euros de l'heure. Les détenus qui sont payés par pièce peuvent gagner jusqu'à 4 euros de l'heure. »

Des sommes qui ne sont pas faramineuses, mais qui permettent peut-être, pour certains prisonniers, d'amorcer une réinsertion via le travail.

« Au-delà de la rémunération perçue qui permet d'acheter certains produits alimentaires ou d'hygiène, ces activités d'imprimerie ou encore de reliure convertissent le temps de la détention en l'apprentissage d'une discipline de vie et en l'acquisition d'une expérience professionnelle », considère le député Gautier Calomne. « À l'heure actuelle, on estime à 30 % le total des détenus concernés dans notre pays. Ce chiffre est important. Le grand enjeu est celui de

la formation des détenus en milieu de travail : la transmission du savoir qui leur permettra de s'arrimer à l'extérieur, avec un risque réduit de récidive. Or, il s'agit essentiellement d'une compétence propre aux entités fédérées, en ce compris la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles ont un chantier de taille à relever en appui des efforts fédéraux, centrés notamment sur la création d'activités de travail. » ●

J.M.

PRISONS (*)	Nombre de travailleurs en 2017
Saint-Gilles	161
Nivelles	55
Forest	90
Ittre	141
Mons	81
Tournai	63
Leuze-en-Hainaut	107
Andenne	196
Jamioulx	66
Marneffe	82
Huy	20
Namur	59
Dinant	18
Arlon	53
Saint-Hubert	81
Marche-en-Famenne	96
Lantin	189
Paifve	46
Total (national)	3.493